

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 08/04/2024

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil	Présents	Nombre de procurations
15	13	2

Date de la convocation :
27/03/2024

L'an deux mille vingt et quatre, le huit avril, à dix neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle des fêtes de Maleville, conformément à la délibération 20220705 portant détermination du lieu des séances du conseil Municipal, sous la présidence de Madame Fabienne SALESSES, Maire.

Présents : Fabienne SALESSES – Maire, Benoit GINESTE, Josiane GRES, Emmanuel TOURNEMIRE, Jean-Philippe BEDEL – Adjoint, Marguerite DIEUDE, Aurore FILHOL, Philippe GAUDON, Stéphanie GILHODES-LHERM, Denis GUIRAUD, Véronique JALRAN, Marie-Elisabeth PONS, Samuel TOURNIER.

Absent(s) excusé(s) : Anastasia KWIATKOWSKI, Vincent POURCEL.

Secrétaire de Séance : Denis GUIRAUD.

Procurations : Anastasia KWIATKOWSKI à Josiane GRES
Vincent Pourcel à Stéphanie GILHODES-LHERM.

Vote du budget assainissement

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

Madame le Maire présente le budget 2024 de l'assainissement qui présente un déficit de 548.86 € en fonctionnement et qui nécessite un virement exceptionnel du budget communal pour l'équilibrer. Le budget 2024 s'établit de la manière suivante :

	DEPENSES 2024	RECETTES 2024
EXPLOITATION	23 419.00 €	23 967.86 €
Report (002)	548.86 €	
Total Fonctionnement	23 967.86 €	23 967.86 €
INVESTISSEMENT	58 843.81 €	10 971.00 €
Restes à réaliser		
Report (001)		47 872.81 €
Total Investissement	58 843.81 €	58 843.81 €
TOTAL SECTIONS	82 811.67 €	82 811.67 €

La section de fonctionnement s'équilibre à 23 967.86 €

La section d'investissement s'équilibre à 58 843.81 €

Le budget de l'Assainissement s'équilibre à 82 811.67 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité le budget présenté.
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre tous les présents.

Pour extrait conforme.

Le Maire,
Fabienne SALESSES



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://telerecours.fr>

*Acte rendu exécutoire après publication et
dépôt en Sous-Préfecture du*

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Vote du Budget Annexe de l'Assainissement

.....
Date de décision: 08/04/2024

Date de réception de l'accusé 15/04/2024

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 202404_03

Identifiant unique de l'acte : 012-211201363-20240408-202404_03-BF

.....
Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .3

Finances locales

Decisions budgetaires

document budgétaire

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : DOCBUDG-21120136300077-012045-BP-2024-09042024.xml (99_BU-012-211201363-20240408-202404_03-BF-1-1_1.xml)

Annexe : 2024-04-03_Vote_Budget_Assainissement.pdf (71_AN-012-211201363-20240408-202404_03-BF-1-1_2.pdf)

Délibération